

*Province de Liège*

**BULLETIN PROVINCIAL**

*Périodique*

---

**Sommaire**

*Pages*

**N° 43 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 26 août 2020 concernant l’interdiction de stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur le parking autoroutier de Waremme (E40/A3, direction Bruxelles), pour la période du 31 août au 11 septembre 2020, entre 20h00 et 7h00.*

**361**

**N° 44 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 26 août 2020 concernant l’interdiction de spectateurs en matière de courses cyclistes et de rallyes, abrogeant celui du 30 juillet 2020.*

**364**

**N° 45 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE  
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

***Arrondissement de LIÈGE***

**368**

*AWANS*

*CHAUDFONTAINE*

*GRACE-HOLLOGNE*

*HERSTAL*

*LIÈGE*

*SOUMAGNE*

*TROIS-PONTS*

*VISÉ*

***Arrondissement de HUY-WAREMME***

**372**

*BRAIVES*

*Arrondissement de VERVIERS*

373

*LA CALAMINE*

*OLNE*

*PLOMBIERES*

*THEUX*

*THIMISTER-CLERMONT*

*VERVIERS*

**N° 43 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 26 août 2020 concernant l'interdiction de stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur le parking autoroutier de Waremme (E40/A3, direction Bruxelles), pour la période du 31 août au 11 septembre 2020, entre 20h00 et 7h00.*



Gouverneur de la province de Liège

Vu la loi du 06 mars 1818 relative aux peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128 ;

Vu la loi du 12 juillet 1956, établissant le statut des autoroutes ;

Vu l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, en particulier l'article 21 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2020, portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, tel que modifié ;

Vu la circulaire ministérielle du 18 juillet 2002 relative à la gestion des événements liés à l'ordre public se déroulant sur les autoroutes ;

Considérant le nombre de trans-migrants sur le parking autoroutier de Waremme (E40/A3 direction Bruxelles) ;

Considérant le problème de la transmigration via les autoroutes, sur et aux environs de ce parking, et les problèmes de sécurité qui en découlent (traversée pédestre de l'autoroute, intrusion dans les camions, insécurité des usagers et des citoyens résidant aux abords) ;

Considérant que les camionneurs s'organisent désormais pour protéger leurs véhicules des vols, des intrusions et faire face aux intimidations, ce qui impacte leur temps de repos ;

Considérant que la mise en place d'une filière de trafic d'êtres humains ne peut être exclue ;

Considérant que la police locale et les services de la police fédérale de la route (WPR) ne sont plus systématiquement en mesure d'assurer une couverture de sécurité sur leur ressort, parce qu'impactés dans la gestion récurrente du phénomène ;

Considérant les conditions inappropriées dans lesquelles les trans-migrants sont gardés par des services de police (en attendant l'avis de l'Office des Etrangers) ne sachant offrir des locaux adéquats en tous cas et des repas à une population désœuvrée, faute de moyens ;

Considérant les conditions de travail policières rendues difficiles, notamment les maintiens en détention provisoire dont question, en raison de la pandémie de coronavirus COVID-19 et des mesures d'hygiène strictes à observer ;

Place Notger 2 • 4000 Liège • Tél : +32 (0)4 279 33 34 • E-mail : [gouverneur@provincedeliege.be](mailto:gouverneur@provincedeliege.be)

[www.gouverneur.provincedeliege.be](http://www.gouverneur.provincedeliege.be)

Suivez l'actualité du Gouverneur sur



[www.gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645](http://www.gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645)

Règlement Général sur la Protection des Données

Considérant l'issue de la réunion policière du 23 juillet 2020, présidée par le Dirco de Liège, en présence notamment du Chef de Corps f.f de la zone de police de Hesbaye et de la WPR, faisant état d'une montée de la violence là où les trans-migrants s'installent, notamment vis-à-vis des camionneurs et en l'occurrence sur et aux abords du parking autoroutier de Waremme;

Considérant le sentiment d'impunité des trans-migrants désormais, face à la police ;

Considérant dans le chef des trans-migrants, le non-respect du cadre prévu par arrêté ministériel pour enrayer la pandémie de coronavirus COVID-19 et le danger que cela représente pour toutes les parties à leur contact (usagers et policiers) ;

Considérant l'impact économique d'une décision de fermeture du parking autoroutier de Waremme (diminution du chiffre d'affaires dénoncé par la SOFICO et la firme TOTAL) ;

Considérant l'importance du maintien de l'ordre public sur le territoire de la province de Liège ;

## **A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour la période du 31 août au 11 septembre 2020 inclus, entre 20h00 et 7h00, le parking autoroutier de Waremme (E40/A3, direction Bruxelles), est interdit de stationnement aux véhicules et trains de véhicules affectés au transport de choses dont la masse maximale autorisée (MMA) est supérieure à 3,5 tonnes ;

**Article 2** : La station-service TOTAL ainsi que sa boutique restent accessibles aux poids lourds ainsi qu'aux particuliers ;

**Article 3** : Il revient au gestionnaire de l'infrastructure (SPW - DGO1) de mettre en œuvre la signalisation, les obstacles physiques garantissant l'interdiction prévue à l'Art. 1<sup>er</sup> et les mesures de communication en amont ;

**Article 4** : L'exploitant de la station-service TOTAL se charge de déplacer chaque matin à 07h00 les obstacles mobiles du dispositif, tandis que la WPR Liège, en collaboration avec le CIK Liège et la zone de police de Hesbaye, les replace chaque soir à 20h00 ;

**Article 5** : Les infractions au présent arrêté sont punissables d'une peine de prison de 8 à 14 jours ainsi que d'une amende de 26 à 200 euros ou d'une seule de ces peines. Le maximum de la peine peut éventuellement être doublé si les contrevenants agissent en bandes ou commettent des violences contre les personnes et les biens ;

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié au bulletin provincial et entrera en vigueur dès affichage aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles ;

**Article 7** : Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, à 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

---

Place Notger 2 • 4000 Liège • Tél : +32 (0)4 279 33 34 • E-mail : [gouverneur@provincedeliege.be](mailto:gouverneur@provincedeliege.be)

[www.gouverneur.provincedeliege.be](http://www.gouverneur.provincedeliege.be)

Suivez l'actualité du Gouverneur sur



[www.gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645](http://www.gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645)

Règlement Général sur la Protection des Données

**Article 8** : Le présent arrêté sera notifié sous pli ordinaire :

Pour disposition :

A Monsieur le Bourgmestre de Waremme pour affichage.

Pour exécution :

- a) à Monsieur le Chef de district autoroutier d'Awans (SPW-DGO1) ;
- b) à l'exploitant de la station-service TOTAL ;
- c) à Monsieur le Directeur coordonnateur administratif de Liège ;
- d) à Monsieur le Chef de corps de la zone de police de Hesbaye (ZP 5286).

Pour information :

- a) à Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- b) à Monsieur le Ministre de la Mobilité ;
- c) à Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration ;
- d) à Monsieur le Procureur général près la Cour d'Appel de Liège ;
- e) à Monsieur le Procureur du Roi de Liège ;
- f) aux responsables des Centrale d'urgences 112 (CU 112) et Centre d'Information et de Communication (CIC/101) de Liège.

Fait à Liège, le 26 août 2020.



Catherine DELCOURT  
Gouverneur f.f.

**N° 43 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 26 août 2020 concernant l'interdiction de spectateurs en matière de courses cyclistes et de rallyes, abrogeant celui du 30 juillet 2020.*



Gouverneur de la province de Liège

**ARRÊTÉ DE POLICE**

**Le Gouverneur de la province de Liège**

Vu les décisions du Conseil National de Sécurité du 19 août 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, modifié par les arrêtés ministériels des 24 juillet 2020 et 22 août 2020, et particulièrement ses articles 11, 12, 13 et 23 ;

Vu la circulaire ministérielle OOP 41 du 31 mars 2014 concernant l'opérationnalisation du cadre de référence CP 4 relatif à la gestion négociée de l'espace public relativement aux événements touchant à l'ordre public ;

Vu l'arrêté de police du 30 juillet 2020 relatif à l'interdiction de présence de spectateurs le long de l'itinéraire ainsi qu'aux points de départ et d'arrivée d'une course cycliste ou d'un rallye ;

Considérant que l'arrêté ministériel du 22 août 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, assouplit, d'une part, les restrictions quant aux nombres des spectateurs et offre, d'autre part, la possibilité aux autorités communales de prendre des mesures préventives complémentaires et/ou, si la situation s'y prête, d'autoriser les exploitants d'infrastructures permanentes à accueillir un public assis supérieur aux nombres de personnes visés à l'article 11 §4 ;

Considérant que les réunions de coordination, et les arrêtés de police qui en découlent, sont à même de déterminer, au cas par cas, le cadre qui s'applique aux spectateurs des courses cyclistes et des rallyes, et que dès lors il n'y a plus vraiment lieu de maintenir l'arrêté de police du 30 juillet 2020 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté de police du 30 juillet 2020 relatif à l'interdiction de présence de spectateurs le long de l'itinéraire ainsi qu'aux points de départ et d'arrivée d'une course cycliste ou d'un rallye est abrogé avec effet au 26 août 2020.

**Article 2** – Le présent arrêté sera affiché aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel.

1° Pour disposition :

- a) À l'ensemble des Bourgmestres de la province de Liège chargés de l'afficher sans délai aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles ;
- b) À l'ensemble des zones de police locale de la province de Liège ;
- c) À Messieurs les Directeurs coordinateurs administratifs de la police fédérale de Liège et Eupen ;
- d) À Monsieur le Procureur général et Messieurs les Procureurs du Roi de la province de Liège.



---

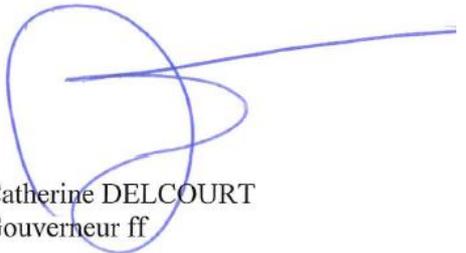
Gouverneur de la province de Liège

---

2° Pour information :

- a) À la Première Ministre ;
- b) Au Ministre fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur ;
- c) À la Ministre fédérale de la Santé publique ;
- d) Au Ministre-Président de la Région wallonne ;
- e) Au Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville de Wallonie ;
- f) Au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- g) Au Ministre-Président de la Communauté Germanophone ;
- h) Au Centre de Crise national ;
- i) Au Centre régional de Crise de la Wallonie ;
- j) À Madame la Directrice Générale de la Province de Liège ;
- k) Au Collège provincial de la Province de Liège ;
- l) Aux membres de la Cellule de Sécurité de la province de Liège.

Fait à Liège, le 26 août 2020.



Catherine DELCOURT  
Gouverneur ff



Gouverneur der Provinz Lüttich

## POLIZEIERLASS

Aufgrund der Beschlüsse des Nationalen Sicherheitsrats vom 19. August 2020;

Aufgrund des Ministeriellen Erlasses vom 30. Juni 2020 zur Festlegung von Dringlichkeitsmaßnahmen zur Eindämmung der Ausbreitung des Coronavirus COVID-19, abgeändert durch die Ministeriellen Erlasse vom 24. Juli 2020 und 22. August 2020, insbesondere Artikel 11, 12, 13 und 23;

Aufgrund des Ministeriellen Rundschreibens OOP 41 vom 31. März 2014 zur Operationalisierung des Referenzrahmens CP 4 in Sachen vereinbarte Kontrolle des öffentlichen Raums bei Vorfällen, die die öffentliche Ordnung betreffen;

Aufgrund des Polizeierlasses vom 30. Juli 2020 bezüglich des Anwesenheitsverbots von Zuschauern entlang der Strecke sowie am Start- und Zielpunkt eines Radrennens oder einer Rallye;

In der Erwägung, dass der Ministerielle Erlass vom 22. August 2020 zur Abänderung des Ministeriellen Erlasses vom 30. Juni 2020 zur Festlegung von Dringlichkeitsmaßnahmen zur Eindämmung der Ausbreitung des Coronavirus COVID-19 einerseits die Beschränkungen in Bezug auf die Zuschauerzahlen lockert und den Gemeindebehörden andererseits die Möglichkeit gibt, zusätzliche Präventivmaßnahmen zu ergreifen, und/oder wenn die Situation geeignet ist, den Betreibern von beständigen Infrastrukturen zu erlauben, eine größere Zahl sitzender Zuschauer aufzunehmen, als die in Artikel 11, § 4 vorgesehenen Personenzahlen;

In der Erwägung, dass die Koordinationssitzungen und die daraus hervorgehenden Polizeierlasse von Fall zu Fall den Rahmen festlegen können, der auf die Zuschauer von Radrennen und Rallyes anzuwenden ist, und es deshalb nicht mehr angebracht ist, den Polizeierlass vom 30. Juli 2020 beizubehalten;

### ERLÄSST der Gouverneur der Provinz Lüttich:

**Artikel 1** – Der Polizeierlass vom 30. Juli 2020 bezüglich des Anwesenheitsverbots von Zuschauern entlang der Strecke sowie am Start- und Zielpunkt eines Radrennens oder einer Rallye wird mit Wirkung vom 26. August 2020 aufgehoben.

**Artikel 2** – Vorliegender Erlass wird an den üblichen, für amtliche Bekanntmachungen vorgesehenen Stellen ausgehängt.

**Artikel 3** – Vorliegender Erlass wird im Provinzbuletin veröffentlicht und per E-Mail notifiziert:

1. zur weiteren Veranlassung an:

- a) alle Bürgermeister der Provinz Lüttich mit dem Auftrag, ihn unverzüglich an allen gewöhnlich für amtliche Veröffentlichungen vorgesehenen Orten auszuhängen,
- b) alle lokalen Polizeizonen der Provinz Lüttich,
- c) die Verwaltungspolizeidirektoren-Koordinatoren der föderalen Polizei in Lüttich und in Eupen,
- d) den Generalprokurator und die Prokuratoren des Königs der Provinz Lüttich.

Place Notger 2 • 4000 Lüttich • Tel.: +32 (0)4 279 33 34 • E-Mail: [gouverneur@provincedeliege.be](mailto:gouverneur@provincedeliege.be)

[www.gouverneur.provincedeliege.be](http://www.gouverneur.provincedeliege.be)  
 Folgen Sie dem Gouverneur auf

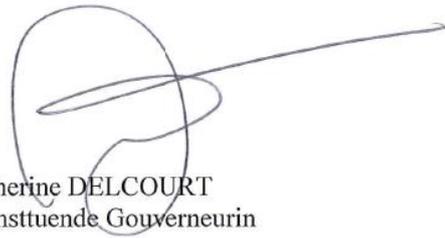


[www.gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645](http://www.gouverneur.provincedeliege.be/fr/node/7645)  
 Datenschutz-Grundverordnung

## 2. zur Information an:

- a) die Premierministerin
- b) den Föderalminister der Sicherheit und des Innern,
- c) die Föderalministerin der Volksgesundheit,
- d) den Ministerpräsidenten der Wallonischen Region,
- e) den wallonischen Minister für Wohnungswesen, lokale Behörden und Städte,
- f) den Ministerpräsidenten der Föderation Wallonie-Brüssel,
- g) den Ministerpräsidenten der Deutschsprachigen Gemeinschaft,
- h) das nationale Krisenzentrum,
- i) das regionale Krisenzentrum der Wallonie,
- j) die Generaldirektorin der Provinz Lüttich,
- k) das Provinzkollegium der Provinz Lüttich,
- l) die Mitglieder des Sicherheitsbüros der Provinz Lüttich.

Lüttich, den 26. August 2020



Catherine DELCOURT  
Diensttuende Gouverneurin

**N° 45 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

**ARRONDISSEMENT DE LIEGE**

AWANS		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du passage du car de transfusion sanguine – les 22 mars, 14 juin et 13 septembre et 13 décembre 2021.	16/07/2020
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une livraison de marchandises à l'immeuble sis au N° 31 de la Rue G. Rondeux – Entre le 3 et 4 août 2020.	24/07/2020
		Arrêté du Bourgmestre portant des mesures de lutte contre la propagation de la maladie du Coronavirus COVID-19 – Port obligatoire du masque dans les Rues commerçantes et voies publiques à forte fréquentation piétonnière pour une période indéterminée.	25/07/2020
	Villers l'Evêque	Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du placement d'un conteneur – Rue Rond du Roi Albert, 58 – le 1 <sup>er</sup> août 2020	27/07/2020
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un concours de dressage équestre se déroulant à la Ferme du Tige, Rue de Loncin, 84 – le 2 août 2020.	27/07/2020
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier de construction – Rue de Loncin, 23 – Le 7 août 2020.	03/08/2020
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un nouveau raccordement RESA – Rue Brônne - du 10 au 14 août 2020.	04/08/2020
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un nouveau raccordement CILE – Rue de Tongres, 3C – du 12 au 26 août 2020.	04/08/2020
		Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier	06/08/2020

		<i>de construction et du placement d'une grue – Rue de Loncin, 22 – du 14 août au 24 décembre 2020.</i>	
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte de la CILE – Rue de la centenaire, 4 – du 17 au 28 août 2020.</i>	06/08/2020
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un concours équestre se déroulant à la Ferme du Tige – Rue de Loncin, 84 – le 16 août 2020.</i>	10/08/2020
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une livraison de béton – Rue Jacquet, 7A – Le 11 août 2020.</i>	10/08/2020
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte de la CILE – Rue de Bruxelles, 105A – du 24 août au 4 septembre 2020.</i>	17/08/2020
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux pour RESA gaz dans les Rues Jean Lambert Defrène, 121-123-125-127 et face 154 ainsi que la Rue de Bruxelles 10 et 22 – du 19 août au 18 septembre 2020.</i>	18/08/2020
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation (Interdiction de circuler) prises à l'occasion de la construction d'une maison – Rue de Loncin, 22 – le 19 août 2020.</i>	19/08/2020
<b>CHAUDFONTAINE</b>		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation sur la liaison de mobilité douce entre Rues Wérihet et Ulric Courtois suite aux travaux d'élagage à hauteur du n°6 Rue Wérihet - du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2020.</i>	10/07/2020
		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation sur la Rue de Bleurmout suite à des travaux sur le réseau d'égouttage – du 27 au 31 juillet 2020.</i>	16/07/2020
		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation Rue Ulric Courtois et Rue de Ninane suite à des travaux sur le réseau de distribution électrique – du 3 au 31 août 2020.</i>	28/07/2020
		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation Rue Monchamps suite à des travaux d'aménagement de voirie – du 3 au 28 août 2020.</i>	03/08/2020
		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation suite aux travaux de réparation de trapillons en voirie – Rue Vallée – du 24 au 28 août 2020.</i>	18/08/2020

<b>GRÂCE-HOLLOGNE</b>		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Application du dispositif « Rue réservée au Jeu » dans certains quartiers de l'entité, Rue Paradis des Chevaux et Rue de la Source – Période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020.</i>	25/06/2020
<b>HERSTAL</b>		<i>Arrêté du Bourgmestre ordonnant le déplacement de roulottes et autres installations mobiles d'habitation occupant sans autorisation un terrain communal sis chaussée Brunehault à 4041 VOTTEM</i>	16/07/2020
<b>LIÈGE</b>		<i>Arrêté du Bourgmestre – Règlement relatif aux faits constitutifs d'atteintes au bien-être animal.</i>	25/05/2020
<b>SOUMAGNE</b>		<p><i>Arrêtés de Police temporaires relatifs à :</i></p> <p><i>(Certificats de publication 2020-0126 à 0153)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>- Travaux Rue du Bay-Bonnet à Fléron – incidence dans plusieurs rues de Soumagne – du 24 juillet au 08 août 2020 ;</i></li> <li><i>- Livraison de meubles – Rue Campagne 49 – le 20 juillet 2020 ;</i></li> <li><i>- Travaux de rénovation de façade : Rue Louis Pasteur, 59 – du 25 juillet au 8 août 2020 ; et Rue Rafnay (à côté du 47) Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020 ;</i></li> <li><i>- Travaux pour le compte de la SWDE (fouille en accotement) – Rue du Relais, 1 – du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;</i></li> <li><i>- Raccordement au réseau électrique – Voie des Maçon, 10 – du 25 juin au 10 juillet 2020 ;</i></li> <li><i>- Evacuation de déchets – pose d'un conteneur sur le trottoir – Rue Louis Pasteur, 94 – du 27 au 29 juin 2020 ;</i></li> <li><i>- Découpage réservoir à mazout – Rue Paul d'Andrimont, 65 – le 12 août 2020 ;</i></li> <li><i>- Déménagement – Rue d'Oultremont 11 et Rue Campagne 58 – du 26 juin au 3 juillet 2020 ;</i></li> <li><i>- Déménagement – Rue Campagne 85 A – le 27 juin 2020 ;</i></li> <li><i>- Réfection de voirie – Chaussée de Wégimont 12 à 19 – du 22 au 30 juin 2020 ;</i></li> <li><i>- Réfection de voirie – Rue de la Clefr 55 à 61 du 22 au 30 juin 2020 ;</i></li> <li><i>- Réfection de voirie – Rue de l'Egalité 166 à 400 – du 22 juin au 10 juillet 2020 ;</i></li> <li><i>- Déménagement avec lift – Rue d'Oultremont 37/4 – du 25 au 27 juin 2020 ;</i></li> <li><i>- Raccordement impétrants – Rue de la Clef – du 22 juin au 10 juillet 2020 ;</i></li> <li><i>- Raccordement impétrants – Rue du Relais – du 22 au 30 juin 2020 ;</i></li> <li><i>- Marché hebdomadaire du dimanche matin – Rue de la Siroperie à partir du 21 juin 2020 ;</i></li> </ul>	29/06/2020

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccordement au gaz + fouilles localisées – Clos de Haute-Fêcher, 16 et Rue des jardins, 12 – du 25 juin au 10 juillet 2020 ;</li> <li>- Evacuation de déchets – pose d’un conteneur – Rue d’Oultremont, 37/4 – le 25 juin 2020 ;</li> <li>- Entretien de l’éclairage public – Le long de la RN-3 – du 29 juin au 3 juillet 2020 ;</li> <li>- Débroussaillage talus du cimetière du Bois L’Evêque – Rue Rosa Luxembourg (cimetière) le 19 juin 2020 ;</li> <li>- Travaux de béton – Rue des Trois-Chênes, 66 – le 24 juin 2020 ;</li> <li>- Raccordement au gaz et fouilles localisées – Rue d’Oultremont, 28 – du 22 juin au 10 juillet 2020 ;</li> <li>- Travaux de rénovation et évacuation de déchets – Rue Fawtay, 22 – du 20 au 22 juin 2020 ;</li> <li>- Travaux de rénovation et évacuation de déchets – Rue Campagne (carrefour avec la Rue Louis Pasteur) – du 19 au 21 juin 2020 ;</li> <li>- Livraison avec lift – Rue Louis Pasteur, 64 – le 18 juin 2020 ;</li> <li>- Raccordement égout – Rue Henri Gardier, 55 – le 22 juin 2020 ;</li> </ul>	
		<p>Arrêtés de Police temporaires relatifs à : (Certificats de publication 2020-0154 à 0160)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dernière phase de travaux – Rue de l’Egalité du 164 au 410 – du 3 au 14 août 2020 ;</li> <li>- Nettoyage de l’égout – Rue de la Clef – du 13 au 17 juillet 2020 ;</li> <li>- Livraison de meubles – Rue d’Oultremont 35/2 – les 16 et 28 juillet 2020 ;</li> <li>- Déménagement – Rue sur les Keyeux, 17 – le 8 août 2020 ;</li> <li>- Fête de village – Chaussée de Wégimont + carrefours – du 25 au 28 juillet 2020 ;</li> <li>- Déchargement de meubles – Avenue de la Résistance, 226, 224, 222 – le 22 juillet 2020 ;</li> </ul>	20/07/2020
<b>TROIS-PONTS</b>		<p>Arrêté du Conseil Communal – Centre sportif – Règlement d’administration intérieure de la piscine communale</p>	06/08/2020
<b>VISÉ</b>		<p>Ordonnances de Police temporaires relatives à la circulation routière, sur la circulation et le stationnement des véhicules au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la rue Basse et avenue Franklin Roosevelt le 21 juillet 2020, à l’occasion de cérémonies patriotiques ;</li> <li>- sur le parking de la place Reine Astrid, le 1<sup>er</sup> août 2020, à l’occasion d’une cérémonie du souvenir organisée au monument « Bouki et Thill » ;</li> <li>- Rue de Berneau, sur le parking du hall omnisports, le 25 août 2020 à l’occasion du placement d’un car médical ;</li> </ul>	20/7/2020

		- Rue de Wixhou et Rue de Borre, le 13 septembre 2020 à l'occasion d'une course de côte pour voitures.	
		Ordonnances de Police temporaires relatives à la circulation routière, sur la circulation et le stationnement des véhicules au niveau : - Rue Haute – le 9 août 2020 (de 13h à 20h) suite à la Gilde des Arbalétriers ; - Sur le parking de la Place Reine Astrid du 12 au 18 août 2020 à l'occasion de la fête foraine ; - Sur le parking de la Place de Cheratte-Hauteurs – Rue Vieux Thier – entre la Rue aux Communes et le carrefour formé par la place - Rue des Crêtes et la place Publique – du 12 au 19 août 2020 à l'occasion de la fête foraine de Cheratte-Hauteurs ; - Diverses rues du centre de Ville de Visé, le 18 août 2020 à l'occasion de l'arrivée de la course cycliste « Tour de la Région Wallonne » ;	05/08/2020
		Arrêté du Bourgmestre – Autorisation pour le Collège Saint-Hadelin de Visé d'organiser une loterie-tombola dont les fonds recueillis seraient destinés aux œuvres scolaires	05/08/2020

### ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

<b>BRAIVES</b>	Ville-en-Hesbaye	Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière suite à des travaux de raccordement SWDE – Rue d'Avennes, 20 – Entre le 16 et le 20 juillet 2020.	16/07/2020
	Ciplet	Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière suite à des travaux de raccordement SWDE – Rue des Demoiselles, 11 – Entre le 17 et le 21 juillet 2020 ;	17/07/2020
		Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière suite à des travaux de raccordement SWDE – Rue de la Vigne, 45 – Entre le 27 et le 29 juillet 2020.	27/07/2020
	Latinne	Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière suite à des travaux de raccordement SWDE – Chaussée de Hosdent, 1 – Entre le 27 et le 29 juillet 2020.	27/07/2020
		Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – placement d'un conteneur et des marchandises placées sur le trottoir – Rue Tou Potier, 5 – du 20 août au 11 septembre 2020.	27/07/2020
		Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Travaux avec placement d'un camion de béton sur la voirie – Rue Guillaume Boline, 4 – le 10 août 2020.	28/07/2020

		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Travaux avec placement d'un camion de béton sur la voirie – Rue Saint Donat, 18 – le 12 août 2020.</i>	07/08/2020
	<i>Ciplet</i>	<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière suite à des travaux de raccordement SWDE – Rue des Sart, 15 – du 27 au 31 août 2020.</i>	07/08/2020
		<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière suite à des travaux de placement d'éclairage RESA – Rue Saint Pierre – du 10 au 19 août 2020.</i>	10/08/2020

### **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

<b>LA CALAMINE</b>		<i>Ordonnance du Bourgmestre – Instauration provisoire d'une obligation du port de masque, entrée en vigueur le 6 août 2020 sur le tronçon suivant la rue de l'Eglise, à partir de la déviation située devant la terrasse du « Café des Artistes » jusqu'au carrefour rue de l'Eglise/Place de l'Eglise, à hauteur du restaurant « Living » et sur l'entièreté du site du Country Tennis Club La Calamine situé Rue Bruyère, ce compris les sentiers entre les terrains ;</i>	28/07/2020
		<i>Ordonnance du Bourgmestre – Instauration provisoire d'une obligation du port de masque (protection de la bouche et du nez) entrée en vigueur le 6 août 2020 à 8h00 sur le tronçon suivant la rue de l'Eglise, à partir de la déviation située devant la terrasse du « Café des Artistes » jusqu'au carrefour rue de l'Eglise/Place de l'Eglise, à hauteur du restaurant « Living », à l'exception des personnes assises à la table et sur l'entièreté du site du Country Tennis Club La Calamine situé Rue Bruyère, ce compris les sentiers entre les terrains sauf lors de la pratique d'activités sportives sur les courts de tennis;</i>	04/08/2020
<b>OLNE</b>		<i>Ordonnance de Police rendant obligatoire le port du masque dans les endroits publics et privés à forte fréquentation pour raison de salubrité publique en vue de lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19.</i>	31/07/2020
<b>PLOMBIÈRES</b>	<i>Gemmenich</i>	<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Extension d'une terrasse – Interdiction de stationner sur 3 aires de stationnement, Rue César Franck, devant les immeubles N°7 et 9 – du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020.</i>	27/07/2020
	<i>Montzen</i>	<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Fête locale du 1<sup>er</sup> au 6 août 2020 – Interdiction de circuler Place</i>	29/07/2020

		<i>communale et Rue de Birken, entre les carrefours des rues de la Poste et du Vallon.</i>	
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Autorisation concernant une Course cycliste du 18 août 2020 « VOO –Tour de Wallonie » sur le territoire de la Commune de Plombières.</i>	06/08/2020
	<i>Montzen</i>	<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Départ de la 2<sup>e</sup> étape du Tour de Wallonie 2020 – Interdiction de circuler dans la voirie d'accès au parking public de l'entrepôt situé Rue de la Gare, 87, interdiction de stationner sur ce parking et dans les Rues de la Poste et Haute – Du 17 au 18 août 2020.</i>	10/08/2020
	<i>Gemmenich</i>	<i>Ordonnance de Police temporaire relative à la circulation routière – Fête locale du jeudi 13 au 19 août 2020 – interdiction de stationner sur la Place Colonel Peckham – interdiction de circuler dans la Rue Saint-Hubert, à l'exception, en dehors des heures d'ouvertures de la fête foraine, des riverains et interdiction de stationner en voirie dans la Rue Stein et dans une portion de la Rue Bienenheide.</i>	13/08/2020
<b>THEUX</b>		<i>Arrêté du Bourgmestre – Règlement contre les risques d'incendies et d'explosion dans les bâtiments de logements, les bâtiments mixtes, les kots et colocations – Adoption.</i>	04/08/2020
<b>THIMISTER-CLERMONT</b>		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers à l'occasion d'une manifestation le concours « Mon beau village » Place de la Halle – le 3 juillet 2020.</i>	26/06/2020
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers à l'occasion d'une manifestation – la cérémonie Fonck le 2 août 2020.</i>	14/07/2020
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers à l'occasion de détériorations des Rues des 3 Entités et Bois la Dame – Zoning des Plenesses</i>	27/07/2020
		<i>Ordonnance du Collège communal règlementant la circulation des usagers, à l'occasion : - d'un chantier en voirie – Centre de Thimister et Roiseleux – du 31 août au 11 septembre 2020 ; - d'un chantier en voirie – Rue des Trois Entités /Route Zenobe Gramme – du 26 août au 25 septembre 2020.</i>	25/08/2020
<b>VERVIERS</b>		<i>Ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet les camps Scouts : - Fédération des Scouts Baden-Powel de Belgique : du 03 au 12 juillet ; du 11 au 14 juillet ; du 10 au 20 juillet et du 21 au 31 juillet 2020.</i>	06/07/2020

		- <i>Guides Catholiques de Belgique asbl : du 21 au 31 juillet 2020.</i> ( <i>Salubrité publique – COVID-19</i> ).	
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre – réglementation provisoire de la circulation routière concernant l’extension des terrasses (déconfinement COVID-19).</i>	08/07/2020
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre – réglementation provisoire de la circulation routière en raison d’une manifestation publique (Théâtre de rue « La Montagne » le 19 août 2020).</i>	08/07/2020
	<i>Stembert</i>	<i>Ordonnance de la Bourgmestre – réglementation provisoire de la circulation routière en raison d’une manifestation publique (Kermesse de Stembert) – du 17 au 22 juillet 2020).</i>	09/07/2020
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre – réglementation provisoire de la circulation routière concernant l’attribution de statut « Rue réservée au jeu » durant les vacances scolaires - Rue Grand Vinâve – du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020.</i>	13/07/2020
	<i>Petit-Rechain</i>	<i>Ordonnance de la Bourgmestre – réglementation provisoire de la circulation routière en raison d’une manifestation publique (Kermesse de Petit-Rechain) – du 24 au 28 juillet 2020.</i>	17/07/2020
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre – réglementation provisoire de la circulation routière en raison de la pandémie COVID-19 (Drive in Testing) et mesure communale complémentaire (Port du masque).</i>	28/07/2020
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre – réglementation provisoire de la circulation routière en raison d’une manifestation publique « Fête du Sacrifice » - le 31 juillet 2020</i>	29/07/2020
		<i>Arrêté du Conseil communal du 10 février 2020 ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière concernant l’approbation du règlement général des voiries Verviétoises (RGVCV 20.2).</i>	30/07/2020
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre concernant la mesure complémentaire relative à l’interdiction d’événements ouverts au public (Salubrité publique - Covid-19)</i>	04/08/2020
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation publique (Fête de quartier, Rue Libon, le 13 septembre 2020)</i>	05/08/2020
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (Création d’un emplacement destiné</i>	05/08/2020

		<i>aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, Rue des Charrons, 90)</i>	
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet l'abrogation et le remplacement de celle du 30 juillet 2020 relative à l'interdiction temporaire d'accueil et d'installation, sur le territoire communal de Verviers, des Gens du Voyage (Salubrité publique – COVID-19).</i>	<i>20/08/2020</i>